

*PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) DE :*  
*La Ferrière Aux Etangs*

**Rappels importants : La forme du PEDT est libre.** Le présent document est un outil d'aide à la rédaction des PEDT. Les collectivités souhaitant présenter leur PEDT sous une autre forme le peuvent, à la condition que leur document traite a minima de l'ensemble des critères visés par le document « Outil d'évaluation / auto-évaluation des PEDT – Plan Mercredi »

**Les ACM concernés par la labellisation « plan mercredi » sont invités à annexer leur(s) projet(s) pédagogique(s) des mercredis au présent PEDT**

**Date de présentation du projet :**

**Collectivité territoriale (Commune – SIVOS - CDC) porteur du projet**

Nom : Commune de La Ferrière Aux Etangs  
Adresse 2, rue de la mairie 61450 La Ferrière Aux Etangs  
Téléphone : 02.33.66.92.18  
Mail institutionnel :

**Elu.e référent.e**

Nom, Prénom : GUERIN Betty  
Téléphone : 06.13.48.33.11  
Fonction : Adjointe au Maire  
Mail de l'élue : betty.guerin23@sfr.fr

**Référent.e technique, coordonnateur.trice du PEDT**

Nom, Prénom : DESBRAIS Solène  
Téléphone : 02.33.65.02.29  
Fonction : Coordinatrice Enfance Jeunesse  
Mail du référent.e : solène.desbrais@laliguenormandie.org

## Sommaire :

- Périmètre et publics du PEDT
- Evaluation du précédent PEDT (le cas échéant)
- Diagnostic pour le nouveau PEDT
- Objectifs du PEDT 2021-2024 partagé avec les partenaires signataires
- Organisation des mercredis et labellisation « plan mercredi »
- Contenu de l'offre périscolaire hors mercredis
- Déclinaisons du PEDT hors périscolaire 3-12 ans
- Articulations du PEDT avec d'autres dispositifs existants
- Partenariats et coordination du PEDT
- Evaluation du PEDT
- Signature et annexes

## Périmètre et publics du PEDT

### Territoire concerné et répartition des compétences

Liste des communes couvertes par le PEDT :

- La Ferrière Aux Etangs

Organisation des compétences « enfance-jeunesse »

<u>Echelon :</u>	Petite- enfance (0-3 ans)	Enfance (3-11 ans)				Jeunesse (+ de 12 ans)
		<i>Scolaire</i>	<i>Périscolaire (hors mercredis)</i>	<i>Périscolaire mercredis</i>	<i>Extrascolaire (vacances)</i>	
Communal		x	x	X		
Intercommunal (CDC, CU, CA)	x			<b>Mais financement intercommunal Flers Agglo</b>	x	x
SIVOS						

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type : QPV, REP, ZRR...) :

Non

### Commentaires / précisions

(communes en SIVOS le cas échéant, articulations éventuelles entre compétences de fonctionnement et d'investissement, répartition des compétences de gestion des personnels, contributions d'intercommunalités auprès de communes, de communes auprès d'intercommunalités, etc.) :

L'accueil de loisirs de la Ferrière aux Etangs géré par la Ligue de l'enseignement de Normandie intervient sur les temps périscolaires mercredis et Extrascolaires sous conventionnement avec Flers Agglo.

### Publics concernés par le PEDT

Nombre total d'enfants (et jeunes le cas échéant) concernés par le PEDT: 458

❖ Enfants d'âge pré scolaire (le cas échéant)	X
❖ Scolarisés en maternelle (moins de 3 ans) :	0
❖ Niveau maternelle (3-6 ans) :	62
❖ Scolarisés en élémentaire (6-11 ans) :	130
❖ Niveau secondaire / 12-18 ans (le cas échéant)	266
❖ Majeurs / 18-25 ans (le cas échéant)	

### Mode d'inscription aux accueils péri et extrascolaires proposés

	Tarification		Rythmicité des inscriptions : inscription à l'année / au trimestre / à la période intervacances / au mois / à la semaine / à la journée....
	Gratuit	Payant (tarifs)	
Periscolaire hors mercredi non déclaré en ACM (garderie)		De 1€ à 2€30 Tarif dégressif pour les familles nombreuses	
Periscolaire hors mercredi déclaré en ACM (accueil de loisirs périscolaire)			
Périscolaire mercredis déclaré en ACM		De 3€50 à 15€	Inscription à la période intervacances
Extrascolaire déclaré en ACM		De 10€50 à 15€	Inscription par période de vacances

**Commentaires / précisions :** Inscriptions à la demi-journée possible le mercredi.

### Etablissements d'enseignements scolaires concernés (publics et privés sous contrat) :

	Publics	Privés	Total
❖ <b>Nombre d'établissements</b>			
Ecoles maternelles	1	0	1
Ecoles élémentaires	1	0	1
Ecoles primaires	0	0	0
Etablissements secondaires	1	0	1

#### ❖ Liste des établissements d'enseignements scolaires concernés :

- **Ecole primaire D Mots Tordus** (maternelle et élémentaire direction unique)
- **Collège Charles Léandre**

### Organisation de la semaine scolaire (pour le primaire)

4 jours

4,5 jours

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) :

- Depuis la rentrée 2018 - 2019

**Organisation horaire de la semaine et périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :**

Temps scolaires, TAP, garderies, repas, pause méridienne, mercredis, vacances scolaires...

Attention les horaires de l'école seront amenés à évoluer à la prochaine rentrée, en cours de validation.

<b>Périscolaire mairie garderies et cantine</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Centre de Loisirs ligue de l'enseignement</b>	<b>PEDT – Plan Mercredi</b>

Période scolaire :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h30/8h30		7h45	7h30/8h30			
8h30/11h45		11h30	8h30/11h45			
11h45/13h30		11h30/14h30	11h45/13h30			
13h30 16h15		14h30	13h30 16h15			
16h15/18h30		18h00	16h15/18h30			

Vacances scolaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h30	7h30	7h30	7h30	7h30		
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30		
11h30 13h30	11h30 13h30	11h30 13h30	11h30 13h30	11h30 13h30		
13h30 18h00	13h30 18h00	13h30 18h00	13h30 18h00	13h30 18h00		

## Evaluation du précédent PEDT (le cas échéant)

**Nb : l'évaluation doit se fonder sur les indicateurs définis au moment de la signature du PEDT**

### Evaluation du PEDT précédent (le cas échéant)

#### ❖ **Eléments quantitatifs**

Fréquentation, nombre d'activités proposées, nombre de partenaires impliqués, nombre de réunion de concertation, nombre d'actions de formation, etc. :

#### ❖ **Eléments qualitatifs**

Atteinte des objectifs, effets observés, satisfaction des différents acteurs, qualité des activités, partenariats et participation des différents acteurs, qualification et compétence des intervenants, etc. :

## Diagnostic pour le nouveau PEDT

### Besoins identifiés (besoins identifiés à l'occasion du PEDT précédent et nouveaux besoins) :

- Besoin pour les enfants d'être libres, acteurs de leurs temps de loisirs le mercredi (besoin de souffler).
- Au vu du contexte sanitaire actuel et de fait de l'absence de beaucoup d'activités culturelles, artistiques et sportives, nécessité de proposer cette ouverture sportive, culturelle et artistique pour chaque enfant, d'autant plus pour ceux issu de catégories modestes et ceux les plus impactés par les effets de la crise.
- La fin de l'organisation des TAP sur la commune a mis en pause les relations entre les différents acteurs éducatifs du territoire. Un besoin identifié est de mettre en place une cohérence éducative permettant la mise en place de projets communs, en relançant une dynamique qui a pu être initiée il y a quelques années.
- Nécessité de continuer à articuler les différents temps de l'enfant sur le territoire communal, en (re)mobilisant les acteurs éducatifs concernés (Elus municipaux, personnel communal, Ecole, collège, ACM, EAJE, associations, Parents d'élèves ...)

### Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du futur PEDT :

Des expériences de travail en partenariat ont lieu régulièrement sur le territoire.

Les acteurs se connaissent et ont eu l'occasion de travailler ensemble : Mise en place de TAP, démarches engagée par la Ligue de l'enseignement de Normandie sur la charte de la vie éducative, rencontres effectuées dans le cadre sur un diagnostic partagé sur les actions du territoire (jeunesse, actions passerelles, mutualisation, besoins des publics ...).

Le tissu associatif est important et volontaire à intervenir auprès des habitants de La Ferrière ou participer à des projets communs.

En termes de ressources locales :

- Proximité des équipements enfance jeunesse : Ecole, garderie, collège, ACM, Multi-Accueil
- Equipements variés :
  - Terrain de football/Tennis/Pétanque
  - Gymnase
  - Etangs
  - Mont Brulé
  - Jeux de plein air
- Commerces de proximités et produits locaux

### Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le futur PEDT :

- Territoire tampon entre Flers et la Ferté-macé avec un service de transport en commun peu développé. Nécessité de penser la mobilité et l'accessibilité des publics sur le territoire.

- Actuellement, peu de concertation entre les acteurs éducatifs du territoire nécessitant de pouvoir les réunir à nouveau, de travailler autour d'objectifs communs au sein d'instances à recréer (comité de pilotage – instance de co-construction)
- Difficultés à recruter des animateurs de façon pérenne, fragilisant l'accueil des enfants en ACM (notamment le mercredi). Ce constat est régulier sur le territoire et un travail est engagé sur la pérennisation de postes de professionnels de l'animation (accompagnements, formations)
- Nécessité d'articuler ce PEDT avec la politique éducative au niveau de Flers Agglo.

## Objectifs éducatifs du PEDT 2021-2024 partagés par les partenaires signataires

### Objectifs éducatifs et effets attendus

Enjeux et/ou thématiques d'interventions prioritaires, acquisition de connaissances et de compétences visées, évolution des comportements, etc.

Des objectifs en matière de partenariats, d'organisation interne, de formation, peuvent également être envisagés.

Assurer une continuité et une cohérence éducative sur le territoire de la Ferrière aux Etangs :

- ❖ Développer des projets partagés
- ❖ Pérenniser Les projets passerelles

Démocratiser l'accès au savoir, à la culture et à la pratique sportive

- ❖ Réduire l'inégalité sociale et culturelle
- ❖ Favoriser l'accès à l'offre d'activités/services éducatifs

Dynamiser le partenariat entre les acteurs éducatifs

- ❖ Favoriser le travail collaboratif
- ❖ Structurer les relations entre les différents acteurs

Développer la participation des publics et des familles

- ❖ Rendre les enfants et les jeunes acteurs
- ❖ Donner un pouvoir d'agir aux familles et aux habitants



## Organisation des mercredis et labellisation « Plan mercredi »

**Nb : une attention particulière est à apporter à cette partie dans l'hypothèse de demandes de labellisation « Plan mercredi »**

### ❖ Description de l'offre de loisirs éducatifs présente sur le territoire les mercredis

- Club de Football
- UNSS (collège)
- Centre de Loisirs

### ❖ Objectifs éducatifs propres aux mercredis

En lien avec les objectifs du PEDT et les objectifs de la charte plan mercredi : complémentarité et cohérence éducative, accueil de tous les publics, valorisation des richesses des territoires, développement d'activités éducatives de qualité :

### Favoriser le vivre ensemble

- Par la pratique d'activités collectives développant la curiosité, la coopération, l'écoute, l'apprentissage des différences et la créativité :
  - Mise en place de grands jeux
  - Créations collectives
  - Soutien de l'entraide
  - Prise de décisions collectives (conseils de village)
  - Favoriser la mixité Filles/Garçons sur tous les temps de la journée
  - Permettre la mixité des tranches d'âge sur certains temps
  - Permettre le lien entre les groupes
- Par l'implication des enfants
  - Définition des règles avec les enfants
  - mise en place de conseil d'enfants permettant l'expression et l'écoute de chacun
  - Choix et proposition des activités/parcours par et avec les enfants.
  - Responsabiliser les enfants au respect et à la politesse

### Développer des projets d'éducation à l'environnement vers un développement durable

- Par la mise en place d'un jardin
  - Entretien du jardin par les enfants et l'équipe
  - Consommation de notre production
  - Découverte des fruits et légumes de saison
  - Projet potentiellement commun avec l'école
- Par la mise en place d'un composte
  - Tris des déchets à la cantine
  - Sensibilisation au non gaspillage
- Par l'utilisation de matériel de récupération
- Par la pratique d'activités sportives en lien avec le développement durable
- Par la pratique d'activités de pleine nature
- Par la pratique d'activités de sensibilisation au tri
- Par la découverte de son environnement

### Permettre aux enfants de devenir autonomes

- \* Par leur participation aux différents temps de la vie collective
  - \* Participation aux conseils de village
  - \* Application des décisions collectives

- \* Implication des enfants dans le déroulement des repas voir repas en autonomie
- \* Par la pratique de nouvelles activités
  - \* Création des plannings avec les enfants
  - \* Par le soutiens des animateurs permettant aux enfants de mener des projets
  - \* Les animateurs initient les enfants à des activités nouvelles et variées
  - \* Mise en place de projets sur plusieurs séances afin d'évaluer la progression
  - \* Mise à disposition de matériel et documentation

### Permettre aux animateurs de faire évoluer leurs pratiques

- \* Favoriser la parole libre et sans contrainte en réunion
  - \* Gestion du temps de parole par une personne
  - \* Technique d'animation favorisant les échanges
- \* Mise en place de réunions régulières afin d'analyser le travail réalisé et de préparer la suite ainsi que les activités, sorties et temps forts.
- \* Mise en place d'entretien individuel réguliers afin de cibler les réussites comme les points d'efforts.
- \* Mise en place d'un lieu ressource ou chaque animateur peut proposer, mettre à disposition des documents, idées de jeux, fiches séance
- \* Présence de l'équipe de direction sur le terrain

Les activités sont pratiquées sous forme de projets organisés soit à la journée, soit à la semaine, en fonction des périodes, de l'inscription, des attentes et des besoins identifiés des enfants.

Chaque animateur/intervenant travaille en amont de séance avec la conception de fiches projets et séances.

Les enfants peuvent donc :

- Suivre un projet initié et/ou mené par l'équipe
- Animer des séances auprès d'autres enfants (apprentissage entre paire)
- Pratiquer une activité seul ou à plusieurs en autonomie, avec ou sans fiches séance mis à disposition.

### ❖ Organismes, sites d'accueil et demandes de labellisation « plan mercredi »

Nom de l'organisateur	Site(s) d'accueil(s) ouvert(s) les mercredis	Demande de labellisation plan mercredi (oui/non)
Ligue de l'enseignement de Normandie	- pôle Enfance jeunesse de La Ferrière Aux Etangs 9, rue du collège 61450 La Ferrière Aux Etangs	oui
	- - -	
	- - -	
	- - -	

**Les ACM concernés par la labellisation « plan mercredi » sont invités à annexer leur(s) projet(s) pédagogique(s) des mercredis au présent PEDT**

❖ **Nombre de Places en accueils de loisirs / accueils de jeunes ouvertes les mercredis**

Places pour enfants scolarisés en classes maternelles : 16

Places pour enfants scolarisés en classes élémentaires : 28

Places pour enfants scolarisés dans le secondaire (le cas échéant) : 4

❖ **Activités ou domaines d'activités proposés dans le cadre des mercredis :**

Activités	Niveau d'apprentissage			Age				
	Initiation	Perfectionnement	Approfondissement	3/5	6/7	8/10	11/12	+ 12
Activités d'éducation à l'environnement	x	x	X	X	x	x	x	X
Activité scientifiques	x	x	X	x	x	x	x	X
Activités découvertes culturelles	X	x	X	x	x	x	x	x
Activités jeux collectifs/sportifs	x	X	X	x	x	x	x	x
Montage de projets	X	X	X	X	X	X	x	x
Motricité	x	X	X	X	X			
Ateliers créatifs et manuels	X	X	X	X	X	X	X	X
Eveil musical	X	X	X	X	X	X	X	X
Ateliers cirque	X	X	X	X	X	X	X	X
Ateliers couture	x	X	X		X	X	X	x
Ateliers jeux de société	X	X	x	x	x	X	x	X

❖ **articulations avec le(s) projet(s) d'école ou le(s) projet(s) d'établissement ?**

Oui

Non

**Si oui**, liste des établissements d'enseignements scolaires concernés :

- Ecole D mots tordus
- Collège Charles Léandre

❖ **nature des articulations avec le(s) projet(s) d'école ou le(s) projet(s) d'établissement :**

Connaissance des axes du projet d'école, continuités, cohérences, projets communs et/ou complémentaires, etc :

Ces articulations doivent être développées dans les projets pédagogiques des accueils des mercredis.

- Connaissance des axes du projet d'**école**. Pas de travail sur des projets communs, car contexte sanitaire freinant les initiatives. Des projets communs pourraient être mis en œuvre (Opération « Jouons la carte de la fraternité », Web-radio, jardin partagé, ...)
- Lien avec le **collège** via :
  - Dispositif « devoirs fait »
  - Temps d'accompagnement de montage de projets jeunesse (En pause au vu du contexte sanitaire)
- Dispositif Passerelle entre l'**ACM** et le **Multi-Accueil**

Les ACM concernés par la labellisation « plan mercredi » sont invités à annexer leur(s) projet(s) pédagogique(s) des mercredis au présent PEDT

## Contenu de l'offre périscolaire hors mercredis

❖ Les accueils périscolaires hors mercredis sont-ils déclarés en tant qu'accueils collectifs de mineurs auprès de la DDCSPP ?

Oui

Non

### Commentaires / précisions

Si oui : périodes de la journée déclarées, tranches d'âges, nature de l'offre d'animation concernées, etc. ; Si non : justifications de l'absence de déclaration :  
Projet de mise en place d'un espace ludothèque les samedis matin en partenariat avec l'EPE. Projet en pause au vu du contexte sanitaire.

Travail sur la mise en place un Conseil Municipal de Jeunes pour la rentrée scolaire 2021/2022.

❖ Description de l'offre périscolaire proposée

Temps concernés : garderie, restauration, animations ; conditions d'encadrement ; modalités fonctionnement...

- Garderie communale matin et soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire
- (Mise en place d'une aide aux devoirs par le personnel communal)
- Restauration communale les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. (société Ansamble)
- Encadrement personnel communal.

### Activités ou domaines d'activités proposés dans le cadre du PEDT hors mercredis :

(indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Activités	Niveau d'apprentissage			Age			
	Initiation	Perfectionnement	Approfondissement	3/5	6/7	8/10	11/12
ACM Extrascolaire				X	X	X	X
...							

❖ articulations avec le(s) projet(s) d'école ou le(s) projet(s) d'établissement :

Oui

Non

Si oui, liste des établissements d'enseignements scolaires concernés :

-  
-

## nature des articulations avec le(s) projet(s) d'école ou le(s) projet(s) d'établissement :

Connaissance des axes du projet d'école, continuités, cohérences, projets communs et/ou complémentaires, etc :

### Déclinaisons du PEDT hors périscolaire 3-12 ans (publics et temps de vie)

#### ❖ Déclinaisons éventuelles du PEDT sur d'autres tranches d'âges que les enfants de 3 à 12 ans (petite enfance, adolescence, jeunes adultes...)

Petite enfance	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Pré adolescents et adolescents	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Jeunes adultes	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

#### Nature de ces déclinaisons :

- Lien petite enfance- enfance entre multi-accueil et centre de loisirs= actions passerelles.
- Action d'accompagnement de projets auprès des 12/15 ans / projets au sein du collège.
- Jeunes adultes : stages, formations, accompagnement vers le BAFA

#### ❖ Déclinaisons éventuelles du PEDT avec les offres d'accueil et activités extrascolaires (vacances) :

Accueils sans hébergement	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Accueils avec hébergement (colonies, mini camps...)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

#### Nature de ces déclinaisons :

- Transversalité des projets entre les mercredis et le reste de l'année.
- Objectifs communs, travaillés dans la continuité ( projet éducatif - projet pédagogique annuel)

#### ❖ Autres modalités de déclinaisons, commentaires, précisions :

Actions spécifiques petite enfance, passerelles entre structures et tranches d'âges, accès aux droits et à l'information des jeunes et des familles, accompagnement de projets de jeunes, etc.

- Multi-Accueil : structure EAJE 15 places sur la commune. Accompagnement à la parentalité, actions passerelle avec l'ACM et l'école maternelle.
- Accompagnement de publics migrants sur la commune (accueil en ACM notamment)
- Projet Inclusion : accueil de jeunes en situation de handicap de l'IEM de St André de Messei en ACM (en cours)
- Projets intergénérationnels : entre les structures enfance-jeunesse et l'EPADH.
- Accompagnement à des projets de jeunes ( Coup de PeP's )

## Articulations du PEDT avec d'autres dispositifs existants

### Dispositifs existants

à cocher

<input type="checkbox"/> Projet éducatif local ou global (PEL / PEG)	
<input type="checkbox"/> Contrat de ville	
<input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine culturel, préciser :	
<input type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	
<input type="checkbox"/> Convention territoriale globale (CTG)	
<input type="checkbox"/> Contrat enfance jeunesse (CEJ)	
<input type="checkbox"/> Autres :	
<input type="checkbox"/> Si oui, lequel ou lesquels	

#### Commentaires / précisions sur les articulations éventuelles avec ces dispositifs :

La CTG est signée au niveau de Flers Agglo et couvre les activités menées sur le territoire de la Ferrière aux Etangs.

## Partenariats et coordination du PEDT

### ❖ Partenaires impliqués

	Mercredis	Autres Jours / vacances
❖ <b>Partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mairie de la Ferrière aux Etangs</li> <li>Communauté d'Agglomération du Pays de Flers</li> <li>PMI</li> <li>CAF / MSA</li> <li>Education nationale – SDJES</li> <li>DRAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mairie de la Ferrière aux Etangs</li> <li>Communauté d'Agglomération du Pays de Flers</li> <li>PMI</li> <li>CAF / MSA</li> <li>Education nationale – SDJES</li> <li>DRAC</li> </ul>
❖ <b>Partenaires associatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médiathèque de Bellou-En-Houlme</li> <li>Le savoir et le fer</li> <li>Ligue de l'enseignement de Normandie (ACM et EAJE)</li> <li>IEM La Forêt - st André de Messei</li> <li>EPE</li> <li>Association MAFIOZIK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médiathèque de Bellou-En-Houlme</li> <li>Le savoir et le fer</li> <li>Ligue de l'enseignement de Normandie (ACM et EAJE)</li> <li>IEM La Forêt - st André de Messei</li> <li>Amicale Laïque de St Clair de Halouze</li> <li>Club cyclo-touriste de La Ferrière Aux Etangs</li> <li>Association MAFIOZIK</li> <li>Association Les amis du Mont Brûlé</li> </ul>
❖ <b>Autres partenaires</b> (équipes enseignantes, équipements publics, structures privées, intervenants indépendants...)	<ul style="list-style-type: none"> <li> </li> <li> </li> <li> </li> <li> </li> <li> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> </li> <li> </li> <li> </li> <li> </li> <li> </li> </ul>

❖ **Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT**

(à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activités	Intervenants ou structures	Statut de l'intervenant	Mercredis (M) / Autres jours (AJ)
• Découverte culturelle	Médiathèque de Bellou En Houlme	Service volontaire européen	M / AJ
• Education à l'environnement	Paul-édouard Covarel, BPJEPS EEDD	Animateur	M / AJ
• Accompagnement de projets de jeunes	Zoé Dimpres	Animatrice	M / AJ
• Eveil musical	Zoé Dimpres	Animatrice	M / AJ
• Ateliers couture	Solène Desbrais	Directrice	M / AJ
• Ateliers créatifs	Marine Raul	Animatrice	M / AJ
• Découverte jeux de société	Noelline Chauvin	Animatrice	M / AJ
• Activités jeux collectifs/sportifs	Vincent Vilcot BPJEPS APT	Animateur	M / AJ

**Composition de la structure de pilotage :**

Une instance de suivi du projet sera mise en place. Elle regroupera les acteurs éducatifs impliqués dans la démarche :

- ❖ Mairie de La Ferrière aux Etangs
- ❖ Représentant(s) Flers Agglo
- ❖ Ligue de l'enseignement de Normandie (EAJE et ACM)
- ❖ Directrice de l'Ecole
- ❖ Principal du collège
- ❖ Représentants de parents
- ❖ Représentants d'enfants et de jeunes
- ❖ CAF et MSA
- ❖ SDJES
- ❖ Représentants d'associations locales
- ❖ Futurs élu(e) du conseil municipal de jeunes

**Coordination du projet :**

Nom et prénom du coordonnateur	GUERIN Betty
Fonction	Elue
Adresse	2, rue de la mairie 61450 La Ferrière Aux Etangs
Téléphone	02.33.66.92.18
Adresse électronique	Betty.guerin23@sfr.fr

❖ **Missions confiées au coordonnateur, temps alloué :**

En co-coordination avec la technicienne Ligue de l'enseignement :

- Mise en place du comité de pilotage
- Suivi du PEDT

## - Lien entre les partenaires

**Modalités d'animation et de suivi** (mise en place éventuelle d'un COFIL, de commissions, fréquence et modalités de réunions, autres modalités de concertation, etc.) :

Calendrier de rencontre du comité de pilotage : 3 à 4 rencontres / an

Utilisation de techniques adaptées à la mobilisation des acteurs et partenaires (diversification d'outils et méthodes)

Cette instance pourra constituer un espace de concertation permettant d'alimenter la démarche de développement de la vie locale.

### **Modalités de communication et implication des familles :**

Différents supports et moyens de communication mobilisés :

- ❖ Sites internet : Communal – Pôle enfance-jeunesse
- ❖ Réseaux sociaux
- ❖ Bases de données des structures (familles)
- ❖ Diffusions de flyers / plaquettes sur les offres de services, actions mises en places
- ❖ Presse locale
- ❖ Contacts directs, réunions publiques

Des représentants de parents intégreront le comité de pilotage.

Implications sous différentes formes dans la vie des structures.

Concertation régulière des familles et habitants (questionnaires, entretiens, réunions ...)



### Critères

- ❖ **Critères d'évaluation retenus** (en lien avec les objectifs visés et effets attendus) :
  - Développement des partenariats
  - continuité éducative
  - Implication des familles et des habitants
  - Accessibilités au service et aux activités

### Indicateurs et observables

- ❖ **Indicateurs quantitatifs :**
  - Nombre de projets partagés mis en place
  - Fréquentation aux activités/projets / structures
  - Accessibilité à mesurer sous différents angles : quotient familial, lieu d'habitation du public, proportion filles/garçons, tranches d'âges, situation familiale (familles monoparentales etc.).
  - Nombre de partenaires impliqués régulièrement dans les instances de pilotage
  -
- ❖ **Indicateurs qualitatifs :**
  - Diversités des partenaires impliqués
  - Diversité des projets et activités mise en place
  - Nature des liens établis entre les acteurs, entre les structures (de l'information à la collaboration / co-construction)
  - Niveau de participation des publics et des familles dans le projet.

### Outils d'évaluation envisagés :

- Grille d'analyse permettant à l'instance de pilotage de formaliser l'évaluation
- Questionnaires en direction des publics (enfants, jeunes, familles)
- Outils d'animation dans l'espace public (sur des temps collectifs formels ou informels)
- Entretiens (panel d'acteurs : bénévoles, professionnels, élus, parents, enfants et jeunes)

### Temporalité de l'évaluation (évaluations intermédiaires, échéances, etc.) :

Une évaluation collective annuelle, qui fera la synthèse des travaux d'évaluation décidés et menés par le comité de pilotage.

### Modalités d'évaluation propres aux mercredis (en lien avec les objectifs propres aux mercredis définis) :

- Conseils de village
- Questionnaires en direction des publics (enfants, jeunes, familles)
- Outils d'animation dans la structure (sur des temps collectifs formels ou informels)
- Entretiens (enfants, familles, animateurs, partenaires)

## Signatures et annexes

### **SIGNATAIRES DU PROJET :**

#### **Le représentant de collectivité ou EPCI porteur du projet**

Nom(s), prénom(s), fonction(s), date(s) et signature(s)

#### **Les représentants des collectivités ou EPCI partenaires du projet, le cas échéant**

Nom(s), prénom(s), fonction(s), date(s) et signature(s)

#### **Les représentants des associations partenaires du projet, le cas échéant**

Nom(s), prénom(s), fonction(s), date(s) et signature(s)

### **Pour information - Signataires de la CONVENTION**

#### **Obligatoires**

- Représentant de la collectivité porteuse du PEDT
- Préfet de l'Orne
- Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de l'Orne

#### **Et, le cas échéant :**

- Caisse d'allocation familiale (CAF),  
si déclaration ACM et demande de versement d'aides financières par la Caf
- Associations impliquées dans la mise en œuvre du projet (préciser) :  
*dont ACM si financements demandés*
- Autres partenaires (préciser) :

**Liste des annexes jointes (dont projets pédagogiques des mercredis et convention) :**

**Annexe obligatoire à compléter si demande de labellisation plan mercredi**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a**

**Commune b**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a**

**Commune b**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a**

- Centre de Loisirs de La Ferrière Aux Etangs

**Commune b**

-

**Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a :**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----16-----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----36-----

**Commune b :**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

**Activités :**

x activités artistiques

x activités scientifiques

- x activités civiques
- x activités numériques
- x activités de découverte de l'environnement
- x activités éco-citoyennes
- x activités physiques et sportives

**Partenaires :**

- x associations culturelles
- x associations environnementales
- x associations sportives
- équipe enseignante
- x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants (en plus des animateurs) :**

- x intervenants associatifs rémunérés
- x intervenants associatifs bénévoles
- x intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- x parents
- x enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)